

Rôle de la séance publique du 08/07/2025 à 09h15**Présidente** : Madame la Présidente BRISSON**Greffier** : Monsieur MAGEAU

01) N° 2501648 RAPPORTEURE : Mme la Pdte. BRISSON

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. S Ollivier

CABINET CAROLE
GOURLAOUEN

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement no 2500803 du 23 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 23 janvier 2025 portant à l'encontre de M. Ollivier S refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.